



REPUBLIQUE TOGOLAISE

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Source de financement :

Accord de Prêt de la BOAD : N° 2022053/PR TG 2022 25 00 du 22 Août 2022

**Avis de sollicitation des Manifestations d'Intérêt International pour le
Recrutement d'un consultant chargé du Contrôle et de la supervision des
travaux d'une centrale solaire photovoltaïque de 42 MWc à Awandjelo en
République Togolaise**

**AMII N°005/AT2ER/CENTRALE-AWANDJELO/PRMP/2026 du
02 Juillet 2026**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE
PHOTOVOLTAÏQUE DE 42 MWc A AWANDJELO EN REPUBLIQUE
TOGOLAISE**

Procédure restreinte internationale – Préqualification de candidats

DESCRIPTION DU PROJET

1. Type de marche

Prix unitaires

2. Description du marché

L'Etat Togolais a sollicité des fonds auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en vue du financement du **projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 42 MWc à Awandjelo en République Togolaise**, et a l'intention d'utiliser une partie des ressources du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de services de consultant (cabinet) pour le **Contrôle et supervision des travaux**.

L'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER) assure la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les services attendus du cabinet consistent au contrôle et à la supervision des travaux de :

- Construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 42 MWc (y compris la sous-station en sortie de la centrale), la construction d'environ 3,5 km de lignes électriques d'évacuation HTB de 161kV double terre et le raccordement en coupure d'artère sur la ligne existante Sokodé - Kara ;
- Construction des ouvrages qui seront réalisés dans le cadre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et des mesures d'accompagnement du projet ;
- Construction d'un bâtiment administratif pour l'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER) désigné Maître d'Ouvrage Délégué (MOD)

La Zone d'Influence du Projet (ZIP) couvre :

- la préfecture de la Kozah pour la centrale solaire photovoltaïque avec ses ouvrages d'évacuation, les travaux connexes pour la composante sociale du projet et du suivi de la mise en œuvre du PGES,
- la préfecture d'Agoue-Nyive pour le bâtiment administratif de l'AT2ER.

De manière spécifique, le consultant devra assurer les prestations suivantes :

- Le suivi technique, administratif, financier et environnemental de l'exécution des travaux ;
- La vérification des notes de calculs et les plans de génie civil des travaux et équipements ;
- Les réceptions en usines et sur site des équipements ;
- La validation des essais pour les mises en service et les réceptions provisoires des travaux ;
- Le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre conformément au Cahier de Prescriptions Techniques Particulières ;
- Assister l'Unité de Gestion du Projet (UGP) dans la coordination et la gestion du projet ;
- Définir et mettre en place les procédures et outils de contrôle de l'exécution des travaux par les attributaires des marchés des travaux (chronogramme d'approvisionnement, fiches de réception des matériaux et installations, liste des tests de qualité, etc.) ;
- Assurer le reporting périodique, à travers des mécanismes appropriés (rapports d'activités, courriers, FV de réunion, etc.), à l'Autorité Contractante (AC) sur le déroulement et l'état d'avancement des travaux de construction ;

- Effectuer pour le compte de l'Autorité Contractante les inspections constantes, qualitatives et quantitatives, des matériaux et fournitures des attributaires des marchés des travaux, ainsi que ses sous-traitants ou fournisseurs éventuels avant, pendant et après la livraison, ainsi que pendant la phase de mise en œuvre ou de test sur les sites en vue de s'assurer de la conformité aux prescriptions et normes techniques contenues dans le cahier des charges des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) du projet ;
- Evaluer la conformité du plan d'assurance qualité (PAQ) et du plan de gestion environnemental y compris les dispositifs de sécurité du site du chantier transmis par les attributaires des marchés des travaux ;
- Assurer le respect des plannings d'exécution des travaux ;
- Assurer le suivi, le contrôle et la certification de la mise en œuvre des travaux ;
- Assurer le suivi et contrôle de la conformité des matériels et installations aux dispositions des cahiers des charges des DAO du projet ;
- Assurer le suivi et contrôle de la mise en œuvre des mesures et activités recommandées par l'étude environnementale et sociale ;
- Effectuer les réceptions provisoires et définitives ;
- Produire un rapport de fin de mission.

3. Nombre et intitulé des lots

Le marché est en lot unique (01 lot).

4. Budget maximal

Le budget maximal alloué à cette prestation est de : **quatre cent onze millions (411 000 000) de francs CFA HT.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. Éligibilité

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) éligibles conformément au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse <https://www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marchés/>

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

6. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

7. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du *Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement.*

8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée. Le pourcentage maximal du montant du marché qui peut faire l'objet d'une sous-traitance est de trente pourcent (30%).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

9. Date prévue de commencement du marché

Mars 2027.

10. Durée de mise en œuvre du marché

Vingt un (21) mois.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les manifestations d'intérêt seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire. Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

- a) Le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins **cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA** au cours des trois (03) dernières années 2022, 2023 et 2024 dans la cadre des études, du contrôle et suivi des travaux de construction de centrales solaires photovoltaïques raccordées au réseau de transport.

NB : Les Cabinets nouvellement créés et qui sont dans l'impossibilité de fournir les états financiers des années 2022, 2023 et 2024 sont autorisés à prouver leurs capacités économiques et financières par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité financière.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

- a) Être un cabinet ayant dix (10) années d'expérience dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque ;
- b) Le soumissionnaire doit avoir une autorisation officielle d'exercer dans le domaine des prestations attestée par une inscription au registre du commerce ou toute autre pièce officielle ;
- c) Le candidat devra disposer de douze (12) personnes faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant actuellement dans le domaine en rapport avec le présent marché. Au moins 20% de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire est permanent et travaille cette année dans des domaines en rapport avec le présent marché ;

- d) Le soumissionnaire doit disposer parmi son personnel permanent d'un ingénieur électricien, chef de mission de niveau BAC+5 au moins avec quinze (15) ans d'expérience professionnelle.

3) Pièces administratives à fournir par le soumissionnaire

Le cabinet devra fournir les pièces administratives listées ci-dessous dans son offre :

Pour les cabinets communautaires

- carte d'immatriculation fiscale en cours de validité;
- extrait du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- attestation de l'inspection du travail et des lors sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois;
- le quitus social datant de moins de six (06) mois;
- original de l'attestation du paiement de la redevance de régulation des marchés publics en cours de validité;
- original du quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou de l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois.

Pour les cabinets étrangers

- extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois;
- original de l'attestation du paiement de la redevance de régulation des marchés publics en cours de validité ».

N.B : Toutes les pièces sont exigées, à l'exception de la carte d'immatriculation fiscale et de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier.

4) Capacité technique du soumissionnaire

- a) Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience générale dans le contrôle et la supervision des projets d'énergie (production/transport/distribution) incluant au moins le contrôle et la supervision de projets de construction de centrales solaires photovoltaïques raccordées à un réseau électrique de transport.
- b) Justifier au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, et 2025), au moins de deux (02) missions de contrôle et supervision des travaux de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'au moins 30 MWc raccordée à un réseau électrique de transport d'un montant de marché supérieur ou égal à **quatre cent onze millions (411 000 000) de francs CFA HT**.
- c) Justifier au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, et 2025), d'au moins trois (03) missions de contrôle et supervision de projets de construction de lignes électriques de distribution Haute Tension (HTB) d'une longueur d'au moins 5 km par mission.
- d) Justifier d'au moins trois (03) missions de contrôle et supervision de travaux de construction de bâtiments administratifs selon les critères minimums suivants : **i) surface de 600m², ii) deux (2) niveaux (étages) et iii) dix (10) locaux par étage (vingt (20) locaux minimum)**

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, les candidatures seront classées pour retenir les huit (08) meilleurs au moyen des seuls critères comparatifs additionnels ci-après, appliqués successivement jusqu'à départage :

- i. Nombre de missions de contrôle et supervision de travaux de construction de centrales solaires photovoltaïques raccordées à un réseau électrique de transport d'un montant de marché supérieur ou égal à **quatre cent onze millions (411 000 000) de francs CFA HT** exécutées sur la période 2019-2025 ;
- ii. Valeur cumulée (montant HT) des missions de contrôle et supervision de travaux de construction de centrales solaires photovoltaïques raccordées à un réseau électrique de transport d'un montant de marché supérieur ou égal à **quatre cent onze millions (411 000 000) de francs CFA HT** exécutées sur la période 2019-2025 ;
- iii. Puissance installée cumulée des centrales supervisées dans les missions suscitées au point i ;
- iv. Nombre de missions de contrôle et supervision de travaux de construction de centrales solaires photovoltaïques financées par des bailleurs de fonds multilatéraux ;
- v. Durée d'expérience globale (années) dans le contrôle et de la supervision de travaux de construction de centrales solaires photovoltaïques raccordées à un réseau électrique de transport.

N.B. : Si, à l'issue de l'application d'un critère, plusieurs candidats restent à parfaite égalité pour la 8^e place, le critère suivant est appliqué uniquement à ces candidats ex aequo.

12. Critères d'attribution

Sélection basée sur la qualité et le coût.

SOUSSION DES MANIFESTATIONS D'INTERÊT

13. Date et heure limites de réception des manifestations d'intérêt

La date et l'heure limites pour la réception des manifestations d'intérêt est le **Vendredi 17 Juillet 2026 à 10heures 00 minutes GMT.**

14. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission standard disponible auprès de l'autorité contractante. Le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre ne sera pas pris en considération.

15. Modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, de lundi à vendredi de 08h30 à 12h00 et de 15h00 à 16h30 GMT, auprès de l'Autorité contractante, par mail à l'adresse passation_marches@at2er.tg avec en copie awandjelo_solarpv@at2er.tg.

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à déposer leurs dossiers, en quatre exemplaires (un original et 3 copies) en français, au plus tard le **Vendredi 17 Juillet 2026 à 10 heures 00 minutes GMT** à l'adresse ci-dessous en précisant l'objet : « Réponse à l'avis d'appel à manifestations d'intérêt international – AMII N°005/AT2ER/CENTRALE-AWANDJELO/PRMP/2026 – Recrutement d'un consultant chargé du Contrôle et de la supervision des travaux de Construction d'une Centrale Solaire Photovoltaïque de 42 MWc à Awandjelo en République Togolaise » :

*Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables
503 rue de la Binah, 14 BP 128 Lomé-Togo, Tel : +228 22 21 21 44.*

Ou par voie électronique au mail : passation_marches@at2er.tg avec en copie awandjelo_solarpv@at2er.tg.

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **Vendredi 17 Juillet 2026 à 10 heures 30 minutes GMT** à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.

16. Debriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

17. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel à manifestations d'intérêt international et ce marché doivent être en français.

18. Base juridique

Le Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement est disponible à l'adresse : <https://www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marches/>.

**La Personne Responsable des
Marchés Publics**



AYIVOR Afiwa Laetitia